

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2018

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 23 octobre 2018, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

Mme Josée Larocque, directrice générale par intérim  
M<sup>e</sup> Jonathan Garneau, assistant-greffier substitut

---

### PROCÈS-VERBAL

---



#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



#### AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal de l'assistant-greffier substitut voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.



#### 2018-440

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié en ajoutant le point suivant :

- Avis de motion et présentation du *Règlement n° 2018-574 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-429 Règlement relatif à la paix et au bon ordre, aux nuisances et à la salubrité visant le bien-être général*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



#### PROPOSITIONS



#### 2018-441

#### GREFFE – VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 5 738 341 – INTERSECTION DES RUES DE SINGAPOUR ET DE VANCOUVER – MARYIMPORT INC. – PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

CONSIDÉRANT QUE la Ville, par sa résolution 2018-346 du 28 août 2018 a accepté une offre d'achat de Maryimport inc. du lot 6 272 255;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent ne pas donner suite à cette offre d'achat pour plutôt procéder à la vente d'une partie du lot 5 738 341;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter une offre d'achat de Maryimport inc. d'une partie du lot 5 738 341 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie de 6 040,9 m<sup>2</sup> (65 000 p<sup>2</sup>) situé à l'intersection des rues de Singapour et de Vancouver, illustré au plan joint au mémoire. Cette partie de lot sera désignée par un nouveau numéro de lot à l'acte d'achat;

DE vendre cette partie du lot 5 738 341 d'une superficie de 65 000 p<sup>2</sup> à Maryimport inc., au prix de 5,00 \$/p<sup>2</sup>, soit pour un montant de 325 000 \$, selon des conditions substantiellement conformes au projet de promesse d'achat joint au mémoire;

DE convenir que cette vente remplace celle prévue à la promesse d'achat faisant l'objet de la résolution 2018-346 adoptée le 28 août et que la vente du lot 6 272 255 n'aura pas lieu;

D'autoriser que l'acompte déposé lors de la signature de l'acte de vente pour le lot 6 272 255 serve de dépôt pour la vente du lot 5 738 341;

D'autoriser le greffier, ou son suppléant à signer l'offre d'achat;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leurs suppléants, à signer l'acte de vente.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



#### 2018-442

#### **GREFFE – VENTE DES BANCS DE LA SALLE DESJARDINS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE vendre à la Ville de Sherbrooke pour la somme de 10 000 \$, taxes en sus si applicables, les bancs de la salle Desjardins. L'enlèvement des bancs est à la charge de la Ville de Sherbrooke.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



#### **MOTION ET RÈGLEMENT**



#### 2018-443

#### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2018-574 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2014-429 RÈGLEMENT RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE, AUX NUISANCES ET À LA SALUBRITÉ VISANT LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2018-574 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-429 Règlement relatif à la paix et au bon ordre, aux nuisances et à la salubrité visant le bien-être général.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.



---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**



---

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**



---

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 19 h 45.

---

Sylvain Juneau, maire

---

Jonathan Garneau, assistant-greffier  
substitut